

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 19 novembre 2025**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize novembre deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme LANDAS Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LEFEVRE Olivier, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore.

ABSENTS :

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à	M. HANNEDOUCHE Bruno
M. CICORIA Nicolas	donne pouvoir à	M. DEGORGUE Didier
Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne	donne pouvoir à	M. MARINO Salvatore
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à	M. DUCONSEIL Rémi

M. DEVANNE Pascal, absent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Votants : 28

FINANCES

3 – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2026

PROJET DE RELAMPING DES SALLES DES SPORTS FRANCOIS ANACHE ET LA MINERVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39, L.2334-42 et R.2334-22 à R.2334-35,

VU l'appel à projets commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Exercice 2026,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que l'entretien des ERP communaux relève de l'obligation de la Collectivité,

CONSIDERANT que l'éclairage actuel est composé de tubes néon fluorescents,

CONSIDERANT qu'il y a nécessité d'assurer l'entretien du patrimoine communal, la sécurité des usagers et le bon usage des équipements des structures de loisirs communales,

Monsieur le Maire expose le projet de relamping des salles des sports François Anache et la Minerve. Il s'agit de remplacer l'éclairage existant en un éclairage LED. Ceci permettra de réaliser des économies d'énergie mais aussi d'apporter un meilleur confort pour les joueurs.

Le coût prévisionnel est estimé à **60 000 € HT**.

⇒ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres**

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ARRETER le projet de **relamping des salles des sports François Anache et la Minerve**.

ARTICLE 2 : D'ADOPTER la dépense exposée ci-dessus.

ARTICLE 3 : DE SOLICITER les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la FDE62, les CEE.

ARTICLE 4 : DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement (fonds propres, emprunt) la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,
Maire.**

**Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.**

Publiée le 1/12/2025
Affichage le 1/12/2025

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 062-216201731-20251119-DCM202544-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>